

BIG BROTHER



!!! ATTENTION DANGER !!!

Une nouvelle charte informatique est entrée en vigueur au 15 février, et ce document n'est pas anodin. Nous en décryptons les éléments essentiels.

Pour **tous les salariés de GVF**, cela se traduit par une **INTERDICTION FORMELLE** de connecter un quelconque appareil sur un des postes informatiques de la société (clef USB, téléphone, appareil photo, etc.) sous peine de voir le **transfert de propriété** de l'intégralité de son contenu à GVF !

Plus spécifiquement **pour les managers**, cette charte entraîne une impossibilité de transférer sur une boîte mail personnelle, ou de ramener chez soi, tout document appartenant à l'entreprise (planning, documents commerciaux, redescendes de réunions commerciales, etc.). **GVF ne veut plus que vous ameniez du travail à la maison.** Appliquez ses consignes pour éviter tout risque de sanctions et profitez librement de votre temps personnel...



Vous découvrirez tous les détails en lisant l'intégralité de cette charte, document assez indigeste dont vous devez être informé au plus vite... sur votre lieu de travail.

Renseignez-vous...



: WWW.CFTCOPTICAL.COM

Posez vos questions...



: section.cftc.gvf@free.fr



Laurent (GO) **06.60.06.58.19**

Nora (GdO) **06.12.79.04.87**

Yannick (Nouan) **06.81.66.20.04**

Thierry (Siège) **06.49.80.51.76**